

VERS UNE POLITIQUE FORESTIÈRE EUROPÉENNE

La forêt sera le premier sujet sur lequel le Parlement se prépare à exercer un droit nouveau prévu dans le traité de Maastricht : l'initiative législative parlementaire.

En effet, l'étude d'une stratégie communautaire globale dans le secteur forestier confiée au consortium EUROFOR vient de s'achever avec la publication par le Parlement européen d'un volumineux ouvrage (plus de 1 500 pages) intitulé « L'Europe et la forêt » (cf. p. 50), qui traite des forêts de l'Europe et des forêts tropicales sous la forme d'un bilan ou état des lieux, et formule des propositions pour une stratégie européenne. Le CIRAD-Forêt a très largement contribué à la partie tropicale de l'étude.

Mais l'important n'est pas tant l'étude, quelle que soit sa qualité, que son impact et la suite qui y sera donnée ou, plus largement, le processus dans lequel elle s'inscrit. Or c'est bien une mobilisation des institutions européennes autour des questions forestières qui est amorcée depuis quelques années, et qui s'intensifie :

- Le Parlement européen a créé un *intergroupe* pour les questions forestières. Il y aura donc, au Parlement, un lieu pour débattre des questions forestières et réunir les informations les concernant.
- Une *Conférence interinstitutionnelle* sur les forêts va être organisée par le Parlement européen durant le premier semestre de 1995. Elle réunira, avec les institutions européennes, des représentants de divers organismes internationaux (F.A.O., O.I.B.T...), d'organisations non gouvernementales et de certains pays actifs dans la concertation internationale en matière forestière (Canada et Malaisie, par exemple).
- Surtout, l'emploi de la *procédure d'initiative législative parlementaire* va permettre au Parlement de saisir officiellement la Commission. Il est clair que la Commission a aussi réfléchi de longue date aux questions forestières, notamment en préparant un règlement concernant les actions en faveur des forêts tropicales. Le moment est donc venu, semble-t-il, de réunir l'ensemble des forces de proposition et, en bénéficiant de l'impulsion politique donnée par le Parlement, d'élaborer une véritable stratégie forestière européenne.

Au cours d'une conférence de presse donnée à Bordeaux le 9 décembre, Nicole PÉRY, vice-présidente du Parlement européen, a réaffirmé la volonté du Parlement de voir mise en place une politique globale de la forêt dans une perspective de gestion durable des forêts tropicales, en se donnant les moyens d'honorer les engagements pris à la Conférence de Rio (juin 1992). Elle a en outre rappelé l'importance des fonds alloués par l'Union européenne aux forêts tropicales sur diverses lignes budgétaires, et l'utilité de se doter des instruments permettant une gestion coordonnée de l'ensemble.

Verrons-nous maintenant la mise en œuvre d'une véritable politique européenne en faveur des forêts tropicales ?

François GRISON